

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX
Lundi 23 avril 2007 à 20h00

- Présents :**
- Mme Dominique Bernardet, Présidente.
 - Mmes Annick Deshayes, Margrit Grodecki, Conseillères municipales.
 - MM. Jean Berthet, Alexandre de Montmollin, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Charles Matringe, Joseph Menu, Christian Pittet, Enrico Querio, Marc Truan, Jean-Pierre Waefler, Conseillers municipaux.
 - M. Jacques Magnenat, Maire,
 - MM. Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints,
 - M. Olivier Niederhauser, Secrétaire général
 - M. Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint.
- Excusés :**
- Mme Brigitte Martin, Conseillère municipale
 - M. Jean-Marc Styner, Conseiller municipal

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2007
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
 - 2.1 Exposition de M. et Mme Jacques
3. Communications de la Mairie
 - 3.1 Réponses aux questions de séances précédentes
 - 3.2 Motion libérale pour la création d'un marché à Troinex
 - 3.3 Repas de fin de législature
 - 3.4 Changement du four à la boulangerie le P'tit prince
 - 3.5 Tournoi de football mixte des élus
 - 3.6 Opérations en faveur de Comlosu Mare et Lunga
 - 3.7 Troinex bouge – la Suisse bouge
4. Présentation des comptes 2006
5. Proposition de motion de Mme Bernardet et MM. De Montmollin, Forestier, Pittet et Truan, Conseillers municipaux, *pour la mise à disposition des associations culturelles et autres demandeurs d'un ou plusieurs supports permettant la pose d'affiches et avis divers.*
6. Rapport de la commission urbanisme et environnement du 5 février 2007
7. Propositions individuelles et questions
 - 7.1 Verre brisé à l'Agorespace
 - 7.2 Suites de la motion du groupe PDC pour un plan de circulation à Troinex
 - 7.3 Suites de l'étude « Genève-Sud » et plan du PAC « La Chapelle – Les Sciers »
 - 7.4 Branches basses sur le territoire communal
8. Huis clos : demande de naturalisation

Mme Bernardet, Présidente, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes avant d'excuser Mme Martin et M. Styner puis passe au point 1. de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2007

M. Truan souhaite corriger au point 6.8 que l'intention de la commission est de « tendre vers » la norme Minergie et non pas de s'y aligner comme indiqué.

M. Forestier souhaite également que son intervention au point 5 soit corrigée car il n'a jamais mentionné que la création d'un marché contribuerait à « créer des emplois ».

M. Forestier toujours demande que soit précisé au point 6.9 qu'il y a eu une querelle d'experts sur le sujet et qu'une construction nouvelle était sujette aux droits à bâtir restants.

Mme Grodecki s'étonne que son intervention au point 6.7 concernant son idée de faire appel à une société comme « Réalise » pour enlever ce dépôt de pain n'ait pas été mentionnée.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme Bernardet informe les Conseillers municipaux que M. et Mme Jacques, habitants de Troinex, exposeront leurs photographies à la mairie de Plan-les-Ouates du 23 avril au 11 juin.

3. Communications de la Mairie **Communications de M. Magnenat, Maire**

3.1 Réponses aux questions de séances précédentes

M. Magnenat répond à certaines questions et remarques faites lors de précédentes séances :

- Déchets au chemin des Dolens

Pour faire suite à la remarque de Mme Deshayes concernant un dépôt sauvage de pain au chemin des Dolens, les services communaux sont intervenus dès le lendemain afin de procéder à l'enlèvement de ces résidus de boulangerie. Après enquête, les auteurs des faits n'ont malheureusement pas pu être identifiés. En outre, différents dépôts sauvages (tondeuses, gravats, déchets de chantier...) ont été constatés le long du Nant-de-Sac et un inspecteur du GEDEC (service cantonal de gestion des déchets) a été prévenu. Ce service cantonal écrira aux propriétaires des parcelles concernées afin qu'ils procèdent au nettoyage comme la loi les y oblige. M. le Maire fait circuler différentes photos des deux sites.

- Aménagements autour des containers – ch. Sous-le-Crêt

M. Magnenat annonce que les travaux d'aménagement autour des containers au chemin Sous-le-Crêt sont terminés et semblent donner entière satisfaction aux usagers.

- Véhicule de piquet pour les compagnies de pompiers de Troinex et Veyrier

Comme mentionné lors de la dernière séance, M. Magnenat indique que le dossier pour l'achat d'un véhicule de piquet pour le service du feu sera présenté lors de la commission des finances du 7 mai prochain.

3.2 Motion libérale pour la création d'un marché à Troinex

M. Magnenat indique que la mairie a pris contact avec différents maraîchers de la région afin de savoir si certains pouvaient être intéressés par la création d'un marché à Troinex. Au vu des premières réponses, l'administration communale va organiser une réunion entre les personnes intéressées et la Mairie afin de déterminer le meilleur mode de fonctionnement (périodicité, jour, etc.).

3.3 Repas de fin de législature

M. Magnenat prie les Conseillers municipaux de réserver la date du mercredi 30 mai afin de se réunir pour le désormais traditionnel repas de fin de législature. Plus d'informations concernant le lieu et l'heure seront communiquées par courrier séparé.

Communication de M. Yves Meynard

3.4 Changement du four à la boulangerie le P'tit Prince

M. Meynard informe les Conseillers municipaux que le four installé au tea-room ne permet pas de répondre à la demande croissante de produits de boulangerie. Sur demande de l'exploitante, la Mairie a donné son accord pour un changement de matériel plus adapté. Le coût de cette installation ainsi que les petits aménagements nécessaires à son adaptation se montent à Fr. 38'400.- ttc.

Communication de M. Paul Buclin

3.6 Tournoi de football mixte des élus

M. Buclin rappelle le courriel transmis la semaine dernière concernant le 3^{ème} tournoi mixte des élus qui aura lieu le dimanche 6 mai prochain et ne peut qu'encourager les membres du Conseil municipal à s'inscrire (équipe de 6 dont 1 gardien).

3.7 Opérations en faveur de Comlosu Mare et Lunga

M. Buclin indique que la mairie a reçu il y a quelques semaines le rapport de visite des représentants de PRECO qui se sont rendus en Roumanie au cours du mois de mars 2006 afin de réceptionner les travaux de la nouvelle chaufferie au bois ainsi que la distribution et l'installation de radiateurs de la garderie d'enfants. Dans l'ensemble les matériaux utilisés sont de bonne qualité (tuyauterie en cuivre). Quant à la mise en œuvre, elle peut même être considérée comme excellente à l'échelle du pays. De plus, la nouvelle bibliothèque municipale qui est contiguë à la garderie a également pu bénéficier de cette installation de chauffage. Pour ceux qui souhaitent plus de détails, M. Buclin fait circuler un dossier parmi les Conseillers municipaux.

3.8 Troinex bouge – la Suisse bouge

Finalement, M. Buclin indique que dans le cadre de l'opération « La Suisse bouge », Troinex bougera également. Cette action se déroule dans toute la Suisse. Son but: organiser des activités physiques pour tous dans le maximum de communes en Suisse. Sur l'initiative de Mme Pannatier, différentes sociétés sportives communales présenteront leur activité lors de « portes-ouvertes » qui auront lieu entre le 7 et le 10 mai prochain. Durant le week-end du 12 et 13 mai, différentes activités seront proposées sur le terrain de l'Agorespace. Un programme détaillé a été déposé sur les places des Conseillers municipaux et plus d'informations concernant cette manifestation peuvent être obtenues auprès du secrétariat ou sur le site : www.lasuissebouge.ch

4. Présentation des comptes 2006

M. Magnenat donne lecture des informations suivantes concernant les comptes 2006 :

Comme en 2005, le résultat des comptes 2006 de notre commune sont excellents puisque l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élève à Fr. 1'248'141.34. Notre situation financière peut donc être qualifiée de très bonne ; à l'exception de 2004, nos résultats financiers ont toujours été positifs, voire très positifs ces dernières années.

Nous tenons à relever que si cette situation favorable est rendue possible par les excellentes recettes fiscales provenant de nos contribuables, elle est également le fruit d'une gestion rigoureuse et d'une volonté, tant de l'Exécutif que du Conseil municipal, de ne pas « vivre au-dessus de nos moyens » et de n'accepter de nouvelles dépenses ou voter de nouveaux investissements que si ceux-ci peuvent être financés à des conditions raisonnables. C'est ainsi que malgré les engagements importants consentis pour le réaménagement du tout le centre du village, notre capacité financière reste bonne et notre niveau d'endettement très raisonnable. A l'aube d'une nouvelle législature et du lancement des travaux de construction de la nouvelle salle communale et salle de sport, c'est avec la même prudence et sérénité que nous continuerons à gérer notre commune.

Pour 2006, les comptes se présentent donc comme suit :

Résultat du compte de fonctionnement 2006 :

| | |
|-------------------------------|-------------------------|
| Total des charges : | Fr. 5'645'951.09 |
| Total des recettes : | <u>Fr. 6'894'092.43</u> |
| Excédent de recettes : | Fr. 1'248'141.34 |

Compte des investissements :

| | |
|-------------------------------|-----------------------|
| Total des dépenses : | Fr. 868'936.21 |
| Total des recettes : | <u>Fr. 39'649.30</u> |
| Investissements nets : | Fr. 829'286.91 |

La totalité des investissements a bien sûr été autofinancée au moyen de l'excédent de recettes de fonctionnement

Bilan : - La fortune nette s'élève à Fr. 22'316'962.01

- Dette communale (sans les immeubles locatifs) : elle a légèrement diminué par rapport à 2005 et s'élève à Fr. 4'803'864.15, soit Fr. 2'237-/habitant.

M. Magnenat conclut en indiquant que le sujet sera abordé par la commission des finances lors de sa séance du 7 mai prochain.

M. Forestier souhaite savoir si la commune est à l'abri de « surprises » comme ce fut le cas en 2004. M. Magnenat lui répond que le nouveau système mis en place par le département des finances devrait permettre aux communes de disposer d'informations plus précises et plus régulières d'ici 2008.

M. Kaiser souhaiterait des explications quant à l'augmentation du reliquat. M. Magnenat lui répond que le calcul est à présent nominatif, par commune, alors qu'auparavant il était réparti entre toutes les communes. Dans le cas de Troinex, le faible taux de taxation explique la part plus importante de reliquat.

M. Menu ne comprend toujours pas qu'une commune ne puisse pas mieux gérer ses rentrées fiscales et soit sujette à de telles fluctuations. M. Meynard lui répond que la réalité fiscale de la commune n'est connue par l'administration qu'après 3 ou 4 ans et que le facteur humain explique des erreurs d'interprétation. M. Kaiser rappelle également que la proportion assez importante de « gros » contribuables de notre commune implique que les taxations sont plus compliquées et demandent des délais plus longs.

5. Proposition de motion de Mme Bernardet et MM. De Montmollin, Forestier, Pittet et Truan, Conseillers municipaux, pour la mise à disposition des associations culturelles et autres demandeurs d'un ou plusieurs supports permettant la pose d'affiches et avis divers.

M. Forestier donne lecture du projet de motion (annexe 1) basé sur la dernière modification de la loi sur les procédés d'affichage. Il explique que l'idée de base serait d'avoir 2 ou 3 sites sur la commune et laisse le soin à la commission ou à la mairie de déterminer le mode d'utilisation (libre, gestion par la mairie,...).

Mme Grodecki propose le renvoi en commission de l'information.

Suite à la demande de M. Kaiser, M. Niederhauser explique le mode de fonctionnement actuellement mis en place pour l'affichage sur les panneaux officiels d'avis des sociétés locales. Ces publicités sont en effet affichées sous réserve d'espace suffisant laissé par les avis officiels, par définition prioritaires.

M. Waefler propose également le renvoi en commission de l'information.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente met donc au vote le renvoi en commission de la motion sus-mentionnée : cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6. Rapport de la commission urbanisme et environnement du 5 février 2007

M. Berthet donne lecture de son rapport (annexe 2).

7. Propositions individuelles et questions

7.1 Verre brisé à l'Agorespace

M. Waefler signale que de nombreux bris de verre jonchaient le terrain de l'Agorespace dimanche matin, information corroborée par M. Querio.

M. Magnenat déplore ce fait mais répond qu'il n'est pas possible aux services communaux de nettoyer ce site chaque dimanche matin ; en revanche une tournée est effectuée le lundi matin à la première heure. Consciente du problème, la Mairie étudiera toutefois une solution pour le week-end et approchera le local des jeunes afin d'essayer de faire passer un message de respect par rapport aux lieux.

7.2 Suites de la motion du groupe PDC pour un plan de circulation à Troinex

M. Berthet souhaite savoir si des suites à la motion du groupe PDC pour la création d'un plan de circulation communal ont été données. M. Querio vérifiera le PV de la séance concernée par ce sujet.

7.3 Suites de l'étude « Genève-Sud » et plan du PAC « La Chapelle – Les Sciens »

M. Berthet s'étonne de voir la voie « Cottier » dessinée sur le plan du PAC « La Chapelle – Les Sciens » et demande si l'étude « Genève-Sud » a progressé dernièrement. M. Magnenat lui répond par la négative.

7.4 Branches basses sur le territoire communal

M. Menu signale des branches basses, à moins de 4,50m. du sol sur le territoire de la commune. La Mairie vérifiera.

8. Huis-clos : demande de naturalisation

La Présidente demande au public de bien vouloir quitter la salle afin de traiter une demande de naturalisation à huis-clos, comme prévu par la loi.

M. Magnenat donne lecture du dossier de :

- Monsieur RICHERT, Pascal, Jean, né le 11 août 1949 à Lunéville (F), de nationalité française, domicilié route des Crêtes 27 à Vercorin (VS) mais auparavant domicilié à Troinex.

Le Conseil municipal préavise favorablement cette demande par 13 oui et 2 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance à 21h10.

La Présidente :
Mme Dominique Bernardet

Le secrétaire :
M. Stéphane Riem

Un Conseiller municipal :

Annexe 1

MOTION

De Madame Dominique Bernardet et de Messieurs Alain Forestier, Alexandre de Montmollin, Christian Pittet, Marc Truan, conseillers municipaux.

AFFICHAGE ASSOCIATIF

Considérant,

le résultat de la votation populaire du 11 mars 2007 interdisant l'affichage sauvage et incitant de ce fait les communes à créer un nombre approprié d'emplacements gratuits d'affichage pour les associations et groupements locaux sans but lucratif,

LE GROUPE LIBERAL DE TROINEX

INVITE LA MARIE

à mettre à disposition des associations culturelles et autres demandeurs un ou plusieurs supports permettant la pose d'affiches et avis divers

Troinex, le 28 mars 2007

Le groupe libéral

Annexe 2

COMMISSION « URBANISME ET ENVIRONNEMENT »

Rapport de la séance du 5 février 2007

Présents : M. Enrico Querio, Président
Mme Annick Deshayes
MM. Jean Berthet (remplaçant M. Waefler), Alexandre De Montmollin, Alain Forestier et Guy Lavorel (remplaçant M. Kaiser)
MM. Jacques Magnenat, Maire
Yves Meynard, Paul Buclin, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
Stéphane Riem, Secrétaire communal adjoint

Sur proposition du président, les deux sujets à l'ordre du jour étant intimement liés, ils seront traités conjointement.

1. Audition des représentants de l'association « Une coopérative d'habitation pour Troinex »

La coopérative d'habitation pour Troinex (CHT) est représentée par MM Stéphane Grogecki et Christophe Jaquier.

M. Stéphane Grodecki présente la CHT et ses objectifs :

- C'est une association qui regroupe une dizaine de familles ayant toutes un lien avec la commune de Troinex et souhaitant y rester à l'avenir. A ce stade du projet, l'association n'a pas désiré accueillir plus de membres.
- Le souhait des membres de la CHT est de créer une coopérative intégrée ayant pour partie des membres au bénéfice de subventions et pour le reste des membres plus « libres ».

Pour cela, la CHT souhaiterait obtenir un droit de superficie de la part de la commune sur la parcelle No 10887, faisant partie intégrante du PLQ des Saussac.

M. Grodecki expose brièvement le but et le fonctionnement d'une coopérative, il explique qu'à ce stade, la coopérative n'a pas entamé d'avant-projet, désirant dans un premier temps exposer son intention et s'adapter aux remarques et propositions de la commune.

En réponse à la question d'un commissaire, il précise que la gestion des membres entrants et sortants serait entièrement sous le contrôle de la CHT.

Un commissaire se pose la question concernant l'intérêt qu'aurait la commune à favoriser la réalisation d'un projet de coopérative par rapport à la réalisation d'immeuble comme elle l'a effectué par le passé.

M. Le Maire relève les points suivants :

- Avant de se lancer dans une telle réalisation, les infrastructures annexes devront être prêtes à intégrer ces nouveaux habitants (école, routes,...).
- Cette parcelle en particulier fait partie d'une négociation entre le canton et la commune.
- L'intention de la commune est bien entendu de réaliser des logements sur cette parcelle mais pas à très court terme.

Après une discussion entre les commissaires et les représentants de la CHT, ceux-ci quittent la séance.

2. Motion du groupe socialiste « Pour la réalisation de logements à loyer abordables sur la parcelle des Saussac ».

M. Berthet donne lecture de la motion socialiste qui invite à entamer une réflexion sur l'urbanisation de cette parcelle. Il met en avant la situation du logement à Genève et la responsabilité qu'ont les collectivités à contribuer à l'effort à fournir pour solutionner ce problème. Il ajoute que la réalisation de logements comprenant des activités au rez-de-chaussée lui semble un sujet à intégrer dans les réflexions générales, cela permettrait ainsi d'animer ce quartier qui est pour l'instant plutôt une cité dortoir.

M. Magnenat indique que cette parcelle est volontairement gardée en réserve en vue de la négociation du déclassement de la parcelle des Crêts.

Après discussion où les avis sont partagés sur la suite à donner à la demande de CHT, il ressort que les commissaires désirent en parler dans leur groupe respectif et attendre le mois de juin et le nouveau CM pour aller plus en avant dans la réflexion et traiter la motion socialiste.

La commission répondra à la CHT qu'elle a pris bonne note de sa demande et que le sujet sera réexaminé lors de la prochaine législature.

Au vu de la complexité du dossier la commission décide également de surseoir à l'examen de la motion socialiste qui sera mise à l'ordre du jour de la première commission d'urbanisme de la prochaine législature.

Jean Berthet rapporteur